

## 154141 - La défunte laisse derrière elle quatre fils, une fille, un frère et de petits enfants

---

### question

A sa mort, ma grand-mère a laissé quatre fils, une fille, un frère et de petits enfants. Elle n'a laissé ni père ni mère mais de nombreux petits enfants. Comment répartir sa succession? J'espère recevoir une prompte réponse car la succession pourrait être répartie de manière non conforme à la charia.

### la réponse favorite

Louanges à

Allah

Si une femme

meurt et laisse quatre fils , une fille , un frère et de

petits enfants, si ces fils et filles

étaient vivants lors de sa mort, la succession doit être répartie entre les

fils et la fille, le mâle recevant le double de la part de la femelle,

conformément à la parole d'Allah : **«Voici ce**

**qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants : au fils, une part équivalente à**

**celle de deux filles»** (Coran,4:11). La sœur n'aura rien et les petits enfants

non plus parce qu'exclus de l'héritage par les fils. La part du mâle étant le

double de celle de la femelle, les autres fils recevront huit parts de femelle.

La succession sera divisée par dix. La part de la fille sera 1/9 et celle de

chaque mâle aura 2/9 .

Allah le sait

mieux.